

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2024-39

Réf :BM

OBJET : Sanitaires de Saint Ferréol - Fournitures de Consommables

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2024 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre présentée par la société Point Nett, 11 Chemin de l'Horte, Bordeneuve, 31250 Revel.

Considérant la nécessité d'optimiser la qualité de service et la consommation des consommables dans les sanitaires de l'Encastre, de la Prairie et de l'Espace Sport Nature.

DECIDE de signer l'offre proposée par la société Point Nett pour un montant de 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC comprenant la fourniture et la gestion des consommables des sanitaires de Saint-Ferréol (estimation pour 4 mois).

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le

25 AVR. 2024

Le Président
Laurent HOUROUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 rue Jean Moulin 31 250 REVEL – 05.62.71.23.33

accueil@revel-lauragais.com – www.revel-lauragais.com